

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2206351 RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision du 9 juin 2022 par laquelle le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a prononcé la radiation des cadres de la requérante pour abandon de poste.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	SCP ALPAVOCAT (Cour)
Défendeur	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES	Maître FRAYSSE Guy

02) DOSSIER N° 2204719 RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision du 28 avril 2022 de la commune de Marseille la prolongeant en disponibilité pour maladie pour 12 mois du 5 septembre 2021 au 4 septembre 2022 et à l'annulation de la décision du 30 septembre 2021 la prolongeant en disponibilité pour maladie pour 6 mois du 5 mars 2021 au 4 septembre 2021.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	HAZZAN & BOUCHAREU (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	

03) DOSSIER N° 2207248 RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 juillet 2022 de la commune de Marseille portant placement en position de disponibilité pour maladie à compter du 5 mars 2021 et jusqu'à nouvelle décision à intervenir.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	HAZZAN & BOUCHAREU (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2111300 RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 décembre 2021 du préfet des Bouches-du-Rhône portant inscription d'office d'une dépense exigible au budget principal de la commune de Gémenos.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE GEMENOS	ITEM AVOCATS
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	

05) DOSSIER N° 2201541 RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 janvier 2022 du préfet des Bouches-du-Rhône portant mandatement d'office d'une dépense obligatoire sur le budget principal de la commune de Gémenos.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA COMMUNE DE GEMENOS	ITEM AVOCATS
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	

Arrêté le 19/09/2024

Le président du tribunal